

70

personnes et
organisations
ont contribué
bénévolement
à faire exister
ce numéro,

Jean-David Abel, Lucien Alessio,
Didier Ariagno, Alain Batie
Kornman, Sylvie Batie Kornman,
Bernard Bedouet, Pascal Binon,
Jocelyne Blin, Brigitte Bois, Gérard
Boissin, Andrée Boivin, Bernard
Boutin, Jean-Michel Bretagnon,
Patrice Brixner, Valérie Brunet,
Brigitte Burgy, Françoise Carmelli,
Yvette Catil, Pierre Charbonnel,
Marie-Louise Charrol, François
Chéret, Geneviève Coupez, Jean-
Claude Coupez, Alice Despinoy,
Anne Dez, Pierre Diviani, Claude
Dolado, Annette Donguy, Pierric
Duflos, Dominique Durand, Valérie
Faucher, Anne-Marie Foin, l'équipe
Jacopain, Frédéric Jean, Isabelle
Lardon, Christine Malfay-Reigner,
Dominique Malvaud, Roger
Mathieu, Irène Mercier, Corine
Mercier, Dominique Mermet,
Philippe Michalet, François
Morel, Vincent Morel, Jean-Pierre
Morichaud, Alain Nivon, Jean
Jacques Peyrard, René Pommaret,
Élisabeth Raillon, Pierre Raillon,
Michel Reboul, Edwige Roche,
Marie-Laure Rodet, Adeline
Serre, Robert Souillol, Roberte
Stemmer, Marc Suzan, Jack
Szabo, Bernard Charavin, Jean-
François Audouard, FNE, SFEPM,
Jean-François Noblet, Christian
Joulot, Terre Vivante, Philippe
Boret, Olivier Sidler, Association
Pierredomachal, Nicole Bompard.



Apéritif au comptoir

Dans la liste des menaces qui pèsent sur le Tétrasyre, il faut désigner d'abord la chasse de divertissement. Cette pratique détruit directement l'espèce et même si elle n'atteint pas sa cible, perturbe aussi les milieux.

Dans l'assentiment général, Bernard répond : « Tout à fait d'accord. Ils feraient mieux de s'occuper des sangliers ! »

Mais le Tétrasyre est sous pression... S'il échappe aux coups de fusil, alors un accident sur la centrale du Tricastin, le dérèglement climatique, ou la pollution le feront disparaître à terme aussi radicalement.

Donc, pour sauver le tétras-lyre, il faut :

- sortir de la boulimie énergétique, sortir du nucléaire, éviter le gaz de schiste,
- considérer la nature autrement et abolir la chasse de divertissement,
- préserver l'eau, les terres agricoles et naturelles
- agir ensemble pour une société solidaire !

Georgette ne suit plus : « Tu nous gâtes le bonheur... Moi, ce qui m'intéresse, ce sont les oiseaux ! »

Pour poursuivre ensemble cette conversation au café du commerce*, les épines vous proposent un assortiment d'arguments salés à partager à l'apéritif.

Par exemple :

- Le loup n'est pas incompatible avec le pastoralisme (p. 11),
- Un document d'urbanisme n'est pas la somme d'intérêts particuliers (p. 20),
- L'arbre peut être préservé dans la ville (p. 22),
- La forêt n'est pas une usine à produire du bois de chauffage (p. 24),
- On peut faire des logements sociaux en bois et à très basse consommation (p. 26),
- La mobilisation continue contre la recherche de gaz de schiste (p. 29),
- C'est une niche fiscale qui va détruire les Chambaran (p. 33).

« À votre santé ! »

* Lire p. 17 un extrait du livre de JF Noblet
La nature au café du commerce

éditorial

Les épines drômoises, la revue des citoyens qui s'organisent ici pour préserver l'environnement.

Vivre avec le loup

Quelles conditions pour une co-existence ?

PAR JEAN-DAVID Abel

Les récents événements autour d'autorisations préfectorales de tirs de loups à l'occasion de battues au gibier dans plusieurs départements du sud, les recours qui s'en sont suivis et les décisions des tribunaux favorables aux associations ont fait couler pas mal d'encre. Pour les lecteurs des épines et pour un public plus large, nous souhaitons rappeler les objectifs et les propositions faites par FNE (France Nature Environnement) sur la question de la co-existence avec le loup.

Les Objectifs

- Notre but est de faire respecter le statut de conservation favorable du loup ; notre objet n'est pas la protection d'individus, mais de l'espèce et de sa présence.
- Si la préservation des conditions de travail et de vie des éleveurs est bien évidemment un objectif nécessaire, la protection du loup comme celles d'autres espèces est un impératif d'intérêt général inscrit dans les lois françaises et européennes. On ne peut pas sacrifier l'un à l'autre. Il incombe aux pouvoirs publics et aux différentes parties prenantes de concilier sur un même territoire les intérêts économiques et les objectifs environnementaux, le court terme et le long terme. On ne peut pas proclamer que toute cohabitation entre le loup et l'élevage ovin est impossible avant d'avoir tout fait pour que cela devienne possible.
- Les difficultés du monde agricole et plus encore de la filière ovine ne peuvent justifier que le dossier soit principalement conduit sous la pression de lobbies agricoles ou politiques qui préfèrent désigner un bouc-émissaire plutôt que de regarder lucidement les conséquences d'une politique agricole qui a sacrifié ses éleveurs de montagne. Le loup ne peut être tenu pour responsable de la situation économique de l'élevage : les zones où le plus grand nombre d'éleveurs

cessent leurs activités sont des départements où les loups sont absents.

- Le loup, prédateur au sommet de la chaîne alimentaire, contribue à restaurer l'équilibre des écosystèmes en limitant les populations d'ongulés. Il est le signe d'une remontée biologique encourageante pour tous ceux qui ne se résignent pas à voir leur environnement s'appauvrir et se banaliser. Un pays où une nouvelle espèce sauvage peut vivre est un pays plus riche pour les humains qui l'habitent, car la vie n'est pas uniquement gestion, aménagement et régulation.
- La co-existence avec d'autres espèces est un objectif fondamental, culturel autant que biologique. Pastoralisme et écosystèmes équilibrés ne sont pas incompatibles : FNE ne veut pas de montagnes sans éleveurs ni moutons. Elle ne veut pas non plus de montagnes sans prédateurs, tétras-lyre, ni chauves-souris...

Les propositions

- Il est indispensable d'anticiper et de préparer l'avenir, c'est-à-dire de rechercher un équilibre entre la prévention des attaques et les interventions sur la population.
- Seule la généralisation de l'emploi de moyens de protection, dûment déployés, et renforcés par la mise au point de nouveaux outils, est de nature à permettre la cohabitation sur le long terme ; nous demandons la poursuite du soutien à la mise en œuvre des mesures de protection, mais aussi de nouvelles expérimentations en matière de prévention des attaques.



- La possibilité de destruction d'individus est un moyen, et non une fin ; cela doit être intégré comme un des moyens destinés à permettre de créer les conditions de la coexistence.

Comme le prévoit le statut de protection, et dans le cadre d'un plafonnement annuel déterminé scientifiquement par les données de suivi de l'espèce, la possibilité de destructions d'individus est une possibilité dérogatoire qu'il faut utiliser ponctuellement, dans des situations bien définies (attaques récurrentes malgré une protection effective) et encadrées par l'État.

- Au stade actuel de développement de l'espèce, il ne peut s'agir pour FNE de mettre en place une « régulation », terme employé pour les espèces ordinaires, fréquentes, soumises à plan de chasse, etc. En ce sens, les tirs récemment autorisés au cours de battues au gibier, ou avec des autorisations de destructions d'individus sans rapport avec les dégâts commis, sont clairement hors des orientations du « plan loup ». Nous sommes favorables à une gestion adaptative, qui permet une plus grande souplesse d'action selon les situations (évolution de la population, impacts sur les troupeaux, système d'élevage,...) ; dans cette perspective nous demandons la poursuite de la distinction entre tir de défense (auprès du troupeau, à destina-

tion de défense rapprochée) et tir de prélèvement (tir devant aboutir à la destruction d'un individu) ; cette gradation rentre dans la logique des dérogations à la directive (qui autorise des tirs en l'« absence d'autre solution satisfaisante »).

- Nous sommes opposés à la poursuite des autorisations de tir en hiver en l'absence des troupeaux (les dérogations ne sont possibles qu'en regard de dommages importants aux troupeaux et en l'absence d'autres solutions satisfaisantes... deux conditions de fait non remplies en l'absence des troupeaux).

- Les propositions de création de secteurs d'exclusion et de « zonages » ne sont ni légales ni praticables, tant du point de vue biologique que politique ; ouvrir cette voie serait ouvrir une boîte de Pandore et la voie à toutes les surenchères ; la gestion adaptative doit permettre de répondre aux situations différenciées.

- Les demandes d'autorisation de tirs dans les zones « cœur » des parcs nationaux ou dans les réserves naturelles remettent en question la raison même de leur existence ; ces tirs attireraient à coup sûr des contentieux au niveau européen.

Suspension des arrêtés drômois de prélèvement

Par deux arrêtés du 27 septembre 2013, le préfet de la Drôme avait ordonné le prélèvement de quatre loups. Deux sur les communes de Valdrôme, Saint-Dizier en Diois et Les Prés, et deux sur les communes de La Motte Chalançon, Chalançon, Bellegarde en Diois, Volvent et Jonchères. La destruction de ces 4 animaux était donc programmée sans connaissance aucune de l'état de la population pour l'espèce. Par arrêté du 10 octobre 2013, la possibilité d'abattre les loups au moyen de chasses en battues était finalement retirée...

L'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages), la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et FNE (France Nature Environnement) ont saisi le tribunal administratif de Grenoble pour faire suspendre complètement les autorisations de prélèvement : les arrêtés étaient illégaux en ce qu'ils prévoyaient la destruction de plusieurs loups lors d'une même opération et sur l'insuffisance des mesures de protection des éleveurs concernés.

FNE ayant déposé son recours trop tardivement a été débouté, au prétexte que la notion d'urgence ne pouvait plus être évoquée compte tenu du temps écoulé. L'ASPAS et la LPO plus rapides, ont obtenu heureusement du Tribunal le 18 octobre 2013, la suspension des arrêtés attaqués.



© Pierre Ballouhey

Des faits à rétablir



Après quelques décennies d'absence suite à sa destruction par l'homme, voilà plus de vingt ans que le loup est revenu naturellement en France, par ses propres moyens. Vingt ans pendant lesquels les rumeurs, les erreurs et les contre-vérités les plus grossières ont été colportées par des responsables du monde agricole, des chasseurs, et par des élus. Contre-vérités à propos de l'élevage et de l'impact imputé au loup. Contre-vérités à propos de la chasse et du rôle prêté au loup. Contre-vérités relayées dans une partie des médias. Posons-nous les bonnes questions. Qu'en est-il réellement du rôle du loup sur l'élevage en France ?

Qu'en est-il réellement du pastoralisme et de la filière ovine ? Le loup a-t-il un impact sur les ongulés sauvages ? Avec l'expiration du Plan National Loup 2008-2012 et à l'approche du nouveau plan 2013-2017, nos associations s'unissent pour porter à la connaissance de nos concitoyens quelques faits que tous les spécialistes et scientifiques connaissent, mais qui sont trop peu repris dans le débat public.

Rétablir les faits, parce que le loup ne doit pas être le bouc-émissaire de la filière ovine.

Et parce qu'une espèce animale ne doit pas être sacrifiée pour assouvir la haine et les intérêts de quelques-uns, ni être utilisée à des fins politiciennes.

Les associations signataires

Animal Cross — Association de protection des animaux
ASPAS — Association pour la Protection des Animaux Sauvages
FERUS — Association pour la conservation du loup, de l'ours et du lynx en France
FNE — France Nature Environnement
FRAPNA — Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GEML — Groupe d'Étude des Mammifères de Lorraine
LPO PACA — Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur
LPO Rhône-Alpes — Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes
Mille traces — Association de protection de la nature et d'éducation à l'environnement
SPA — Société Protectrice des Animaux
SFEPM — Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères
WWF — Fonds Mondial pour la Nature

« LE LOUP, UN ANIMAL EXTRAORDINAIRE »

FAUX



Le loup fait partie de la biodiversité comme n'importe quelle espèce. N'en faisons pas un mythe sacré... ni un diable!

Un simple carnivore ordinaire

Le loup *Canis lupus* est un carnivore comme les autres avec une dentition spécialisée, un système digestif simple, des griffes robustes, un cerveau développé. Il est taillé pour les longues marches, la course et la capture de proies diverses. En France, les loups pèsent entre 25 et 35 kg, soit le poids d'un labrador.

Un prédateur dépendant des proies sauvages

Le loup peut consommer des insectes, comme des grands mammifères et des charognes, mais il est principalement dépendant de la présence d'ongulés sauvages abondants toute l'année : chevreuils, cerfs, chamois, isards, sangliers... Le loup ne se maintiendrait pas sans cette faune sauvage.

Non, les populations de loup n'augmentent pas indéfiniment!

Chaque meute défend un territoire contre les autres meutes. Si les effectifs dépassent un seuil dans une meute, des individus partent coloniser de nouveaux territoires. Ainsi le nombre local de loups n'augmente pas.

Une espèce sociale et territoriale

Les loups vivent en groupes sociaux appelés « meutes » dans lesquels seul le couple dominant se reproduit.

En France, une meute compte en moyenne 4 à 5 loups, exceptionnellement jusqu'à une dizaine. La meute vit sur un territoire dont la superficie varie selon l'abondance et la répartition des proies : 200 à 300 km² dans les Alpes. À l'âge de 2 à 4 ans, les jeunes quittent le groupe à la recherche d'un nouveau territoire.

Une répartition réduite à presque rien

Le loup était autrefois présent dans tout l'hémisphère nord, y compris toute la France avant son extermination. Actuellement, dans notre pays, il n'est revenu que dans 0,5 % de sa répartition originelle, principalement dans le sud-est, les Alpes et les pré-Alpes. Quelques loups sont identifiés dans le nord-est, le Massif Central et les Pyrénées. D'autres peuvent apparaître ailleurs après avoir parcouru de très grandes distances sans se faire repérer.

« LE LOUP, UN NOUVEAU VENU » FAUX



Le loup est actuellement dans une phase de recolonisation naturelle en France, sa répartition s'étend donc peu à peu ainsi que son effectif global. Mais localement, les populations de loup n'augmentent pas ! Il serait donc absurde d'envisager une « régulation » de l'espèce.

Un nouveau venu... présent depuis 400 000 ans

Les loups sont connus en Europe il y a 2 millions d'années avec l'espèce *Canis etruscus*.

Le loup gris actuel *Canis lupus* apparaît en France il y a 400 000 ans. L'homme de Néanderthal émerge il y a 250 000 ans, et notre espèce *Homo sapiens* colonise l'Europe il y a 50 000 ans. Nous cohabitons alors avec les loups pendant des dizaines de milliers d'années.

Pourchassé jusqu'à disparaître dans les années 1930

Les premiers conflits apparaissent probablement avec l'agriculture et l'élevage du bétail il y a environ 8 000 ans. Au XVIII^e siècle, le loup est encore présent dans l'ensemble de la France avec une population estimée entre 3 000 et 7 000 individus. Abondamment détruit, son déclin est progressif jusqu'à disparaître de notre pays en 1939.

Revenu naturellement dans les années 1990

À partir d'une petite population ayant subsisté dans le centre de l'Italie, le loup désormais protégé regagne peu à peu les Alpes du sud italiennes dans les années 1980, favorisé par la reforestation et les lâchers de gibier pour la chasse. Il réapparaît côté français en 1992 dans les Alpes-Maritimes.

Une réinstallation plus lente que nature

Après 20 ans de recolonisation naturelle en France, sa population en 2013 est estimée à 250 individus, soit environ 5 % de l'effectif existant au début de l'ère industrielle. L'espèce se trouve encore en phase d'expansion géographique, et donc démographique. Sa croissance naturelle devrait être de 20 à 30 % par an dans ce contexte de réinstallation, mais elle n'est que de 10 à 15 % à cause d'un taux de braconnage probablement très élevé.

Non, le loup n'a pas été réintroduit en France !

Après 400 000 ans de présence et 60 ans d'absence, le loup est revenu en France de façon spontanée, par recolonisation naturelle de son ancienne aire de répartition.

« LE LOUP, INCOMPATIBLE AVEC LE PASTORALISME » **FAUX**



La prédation par le loup sur certains troupeaux domestiques mal protégés est une réalité parfois difficile à vivre. La présence de prédateurs naturels demande aux éleveurs de revoir leur façon de travailler. Mais le loup ne doit pas être utilisé pour faire oublier les principales causes de mortalité des ovins et les vraies difficultés de la production ovine !

Oui, la prédation sur certains troupeaux domestiques est une réalité...

Lorsque rien ne l'en empêche techniquement, le loup peut s'en prendre au bétail plus facile à capturer que ses proies naturelles. Beaucoup de troupeaux ne sont jamais l'objet de prédation, mais certains le sont régulièrement, par des loups ou par des chiens. Surtout lorsque d'immenses troupeaux de brebis sont laissés presque sans gardiennage ou sans protection efficace.

... Mais la cohabitation avec le loup est possible

Il existe toute une série de mesures de protection des troupeaux largement prises en charge par l'État : aides-bergers, parcs électriques, chiens de protection, effarouchements, etc. Bien sûr, ceci implique une préoccupation nouvelle pour les éleveurs qui n'ont pas connu la présence de prédateurs naturels depuis quelques générations, et cela n'est souvent pas facile. Mais il a été démontré que la cohabitation fonctionne, dès lors que les mesures de protection des troupeaux sont mises en

Non, les loups ne torturent pas les moutons !

Les loups ne font pas plus souffrir leurs proies que n'importe quel prédateur naturel.

Si on s'intéresse à la souffrance des ovins, peut-être faudrait-il se pencher sur leurs conditions de transport et d'abattage...

Ce à quoi ils sont destinés !

Saviez-vous que chaque année en France...

400 000 à 500 000 ovins de réforme sont envoyés à l'équarrissage !

Oui, ce nombre gigantesque de moutons qui n'entrent pas dans le circuit de consommation est tout simplement détruit, incinéré.

œuvre correctement, par des éleveurs motivés qui réadaptent leurs pratiques pastorales à la présence du loup.

Le bétail tué par le loup est correctement indemnisé

En cas de prédation, lorsqu'il n'est pas possible de certifier la responsabilité d'un prédateur autre que le loup (un chien par exemple), le doute est au bénéfice de l'éleveur. L'État parle de « loup non exclu » et indemnise l'éleveur pour chaque animal tué.

Les brebis meurent surtout d'autres causes

Depuis dix ans, le total de pertes attribuées au « loup non exclu » est de 2 500 à 4 500 ovins par an, soit au maximum 0,6 % par an du cheptel présent dans les secteurs concernés (700 000 brebis). La mortalité hors loup est infiniment supérieure : au moins 3 à 7 % par an pour les brebis et 10 à 15 % pour les agneaux ! Maladies, parasitisme, chutes ou disparitions dans les estives, chiens divagants... causent la perte d'un millier de moutons par jour en France !

« LE LOUP, VRAI PROBLÈME DE L'ÉLEVAGE »

FAUX



Quand bien même tous les loups seraient éliminés en France, aucun des problèmes de l'élevage et du pastoralisme ne seraient résolus.

Les difficultés des éleveurs étaient présentes avant le retour du loup

Les éleveurs en France sont confrontés depuis plusieurs décennies à une évolution de la société avec une forte concurrence internationale des productions ovines. La situation économique des exploitations est très difficile mais le malaise des éleveurs était déjà très fort avant le retour du loup... Actuellement, la situation est telle que les exploitations de montagne ne peuvent se maintenir que grâce aux subventions qui représentent en moyenne les 2/3 du revenu des éleveurs, hors aides liées au loup!

L'élevage ovin-viande en France, une filière en difficulté

En quelques décennies, les exploitations ont évolué vers des troupeaux de plus en plus grands avec de moins en moins de main-d'œuvre, donc de moins en moins gardés. Malgré cela, en vingt ans, le nombre d'exploitations ovines a été divisé par trois et le cheptel réduit d'un tiers.

La consommation de viande ovine par français a chuté de 40 %. Près de la moitié des français et 2/3 des moins

de 35 ans n'achètent pas de viande ovine. Et le peu qui est consommé provient pour moitié de l'importation car l'agneau britannique, irlandais et néozélandais est moins cher.

Les pays voisins hébergent beaucoup plus de loups et l'élevage ovin s'y porte mieux

Avec ses 6 millions de moutons, la France n'est autosuffisante qu'à 51 % en viande ovine. L'Italie, avec 7 millions de moutons, est autosuffisante à 67 %... et compte une population de 600 à 900 loups. L'Espagne produit 14 millions de moutons lui permettant d'être autosuffisante à 116 %... avec une population de 2 000 loups!

Mais le mouton résiste mieux dans l'arc alpin où le loup est installé

Depuis 1990, le cheptel ovin a chuté de 26 % en Rhône-Alpes et de 8 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Mais il s'est effondré de 50 % en Poitou-Charentes, Auvergne et Limousin... des régions sans loup! La région PACA est même de loin celle qui s'en sort le mieux en France, alors que le loup y est présent depuis vingt ans!

Des aides importantes qui permettent le gardiennage des troupeaux

Dans les zones de présence de loup, l'État subventionne les dispositifs de protection des troupeaux et l'emploi de bergers. Ce gardiennage des troupeaux est indispensable à la pratique d'un pastoralisme de qualité, comme il existait autrefois lorsque les troupeaux étaient plus petits et la main-d'œuvre moins chère.

« LE PÂTURAGE ENRICHIT LA BIODIVERSITÉ DES MONTAGNES » **FAUX**



Il ne s'agit évidemment pas de refuser le pastoralisme en tant qu'activité de production agricole, activité sociale ou même en tant qu'outil d'intervention sur certains milieux. Mais écologiquement, la montagne n'a pas besoin d'être « entretenue » par le pastoralisme !

Le pastoralisme n'est pas forcément synonyme d'entretien du paysage

Les déboisements des siècles passés dans les Alpes ont abaissé la limite supérieure de la forêt, permettant au pastoralisme d'étendre sa surface en altitude. Mais depuis une cinquantaine d'années, pour des raisons économiques, la polyculture a été remplacée par le « tout ovin » avec des troupeaux de plus en plus grands qui permettent aux éleveurs de s'en sortir comme ils peuvent avec les subventions liées au nombre de brebis. Paradoxalement, ceci a entraîné une concentration énorme de moutons sur certaines zones, alors que d'autres sont délaissées et s'embroussaillent !

Les moutons n'ont jamais créé la moindre espèce

Au fil des siècles, selon la présence ou non du pâturage, la flore et la faune des montagnes ont évolué quantitativement. Tantôt en faveur des espèces plutôt forestières, tantôt en faveur des espèces prairiales.

Mais la flore et la faune des prairies existaient avant l'introduction du bétail ! Et à surface égale, une pelouse d'altitude compte même moins d'espèces végétales et animales qu'une vieille forêt. Quant à une pelouse trop pâturée, elle en compte encore moins.

Écologiquement, la montagne n'a pas besoin de moutons

Les éleveurs ont besoin d'alpages, mais l'inverse n'est pas vrai. L'idée que le bétail serait utile pour « entretenir » la montagne renvoie à une image symbolique de celle-ci, mais ne correspond à aucune réalité biologique ou écologique.

Le pâturage n'est pas toujours synonyme de biodiversité

L'augmentation de la taille des troupeaux et leur concentration sur certaines zones ont entraîné une dégradation des pelouses d'altitude et un appauvrissement considérable de la flore dans beaucoup d'alpages.

Dans les Alpes du sud, la richesse floristique est parfois plus grande sur les pistes de skis que dans les pâturages ! De plus, la concentration des moutons a un impact négatif sur toute la biodiversité en montagne : disparition des insectes due aux traitements antiparasitaires, perturbation d'espèces sensibles comme les téttras, transmissions de maladies à la faune sauvage, dégradation des sols, érosion, etc.

« LE LOUP, UN PROBLÈME POUR LA FAUNE SAUVAGE » **FAUX**



Le retour du loup est une chance pour les écosystèmes. Les ongulés sauvages sont abondants et ne sont pas la propriété des chasseurs !

Oui, les loups mangent des chevreuils

Le loup est un grand prédateur. En France, il capture essentiellement des chevreuils, des cerfs, des chamois, des isards, des mouflons et des sangliers.

Non, le loup ne fait pas disparaître « le gibier »

Comme tout prédateur naturel, le loup ne fait pas disparaître ses proies. Il régule les populations sauvages de cervidés sans pour autant les faire disparaître, sans quoi il disparaîtrait lui aussi. L'installation du loup fait réapparaître chez les ongulés un comportement de vigilance, comportement naturel d'une espèce-proie lorsque son prédateur est présent dans l'écosystème. Le loup disperse les ongulés, limitant ainsi les concentrations locales qui peuvent avoir un impact négatif sur les forêts.

Le cas du mouflon : un animal exotique introduit par les chasseurs
Le mouflon est un animal du Proche-Orient qui a été domestiqué, croisé et hybridé avant d'être introduit en Corse, puis à partir de 1949 sur le continent pour le loisir de la chasse. N'étant plus vraiment une espèce sauvage, il peut être une proie facile pour le loup car il est mal adapté aux déplacements dans la neige.

Les populations d'ongulés sauvages sont abondantes

La disparition des grands prédateurs et la gestion historique en faveur de la chasse de loisir ont permis une augmentation artificielle des populations d'ongulés sauvages. À tel point que depuis de nombreuses années, les quotas annuels d'animaux attribués pour la chasse ne sont presque jamais atteints.

Des chiffres ?
Il y a en France 1,5 millions de chevreuils, en augmentation, dont 500 000 tués par an à la chasse. 150 000 cerfs, en augmentation, dont 50 000 chassés par an. Un million de sangliers, en augmentation notamment suite aux lâchers et aux agrainages, dont 500 000 tués par an.

En résumé



Oui, le loup a besoin d'être protégé

Après des siècles d'acharnement ayant failli le faire disparaître en Europe, le loup a été sauvé in extremis par une protection légale. Protection au niveau européen par la Convention de Berne (1979) transcrite dans le droit français en 1989.

Protection en France par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 mis à jour le 23 avril 2007. Et le loup est inscrit dans les annexes II et IV de la directive Habitats Faune Flore de l'Union européenne (92/43/CEE), au titre d'espèce prioritaire. Cela signifie que la France doit veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats.

La population de loups française est encore trop faible pour être viable.

Le loup ne doit pas être instrumentalisé

- S'il y a un problème de l'élevage ovin en France, le loup ne doit pas en être le bouc émissaire.
- Si les éleveurs ont des difficultés à cause d'un contexte économique défavorable, aidons les éleveurs et n'instrumentalisons pas le loup.
- Si nous faisons le choix de maintenir une activité pastorale partout, réadaptons les pratiques pastorales à la présence de prédateurs naturels et à la préservation de la biodiversité.
- Si nous faisons le choix de ne pas maintenir de pastoralisme dans certains endroits de montagne très reculés et très difficiles, la biodiversité ne s'en portera pas plus mal.
- Si certains chasseurs refusent qu'un prédateur naturel capture ses proies naturelles, rappelons que c'est pourtant une situation normale et saine.

Gardons la raison, gardons les troupeaux... et gardons le loup!



Les loups *s'attaquent-ils* à l'homme ?

PAR JEAN FRANÇOIS NOBLET*

Vous avez tous vu de vieilles gravures ou articles de journaux montrant une diligence remplie de voyageurs terrorisés et poursuivie par une meute de loups aux grandes dents et à l'œil méchant. Il convient alors de se poser sérieusement la question de l'éventuel danger de notre cohabitation avec le loup qui colonise lentement l'ensemble du territoire français.

Objectivement je ne vois aucune raison scientifique qui empêcherait ce prédateur à goûter de la chair humaine. Il n'y a qu'à constater la dizaine de cas chaque année, de personnes âgées ou d'enfants dévorés par des chiens en France pour s'en convaincre.

Objectivement encore, on peut affirmer que les loups, comme la totalité des espèces animales sauvages côtoyant le prédateur humain en Europe, ont appris à se méfier de lui et l'évitent spontanément. Le loup craint l'homme et ne l'approche que de nuit. L'homme sent mauvais et la fuite devant lui est spontanée sauf si celle-ci est impossible ou s'il s'agit d'une louve défendant son terrier occupé par une portée. C'est pour cela qu'il est très difficile d'observer un loup dans la nature. Personnellement, tous les loups que j'ai vus en Alaska, en Italie ou en Israël n'ont jamais voulu que je les prenne en photo. Ils ont déguerpi, la queue entre les jambes ! En Croatie j'ai bivouaqué sur un chemin enneigé en fin d'hiver pour pouvoir en voir. À vrai dire j'ai bien dormi et au matin, des traces de loups montraient qu'ils étaient venus me renifler à une dizaine de mètres. J'étais couché au sol dans mon duvet et je suis nourri au bio, proie facile mais je ronfle fort. C'est sûrement cela qui m'a sauvé !

Objectivement toujours, les médias ne nous parlent pas de cas de personnes tuées ou mangées par des loups dans le monde alors que des millions de personnes vivent à leurs côtés. Une étude scientifique américaine a cherché à recenser les cas d'attaque dans le siècle dernier. Selon mon souvenir, les auteurs ont relaté trois cas : une fillette mangée par une meute de dholes

(Chiens sauvages) en Inde, une fillette agressée par un loup au Portugal et un bûcheron mangé par des loups au Canada. Ce dernier était ivre mort couché dans la neige en hiver. On pourrait parler alors, pour ce dernier, de sélection naturelle !

Paradoxalement, les cas de mortalités humaines dus à l'ours brun, dans les mêmes régions du monde, sont plus nombreux et documentés. Mais on a tous l'idée du gros nounours et de la peluche qui nous serrait dans ses bras pour nous endormir. Les cas d'attaque d'ours sont généralement dues à des rencontres inopinées dans lesquelles l'ours a été surpris et effrayé, ou quand une mère a voulu protéger sa progéniture. Le dernier cas connu en Europe est celui de Tsiganes ayant piégé

un ours en Roumanie en 2012, qui ont tenté de le tuer à coups de lances. Le lendemain de sa capture, le plantigrade était affaibli par les blessures et dormait. L'un des Tsiganes, le croyant mort, s'est approché et l'ours l'a tué. Un par-tout, diront les écolos !

Jean-Luc Moriceau, professeur d'histoire à l'université de Caen, a publié divers ouvrages recensant les cas de mortalités

humaines dues au loup et il est la vedette des conférences publiques hostiles au retour naturel du loup en France. Les opposants tiennent enfin un scientifique qui conforte la peur de ce prédateur que des générations de grands-mères ont transmise à leurs petits-enfants. Ah ! Le chaperon rouge !

J'ai le plus grand respect pour les recherches historiques et j'ai, moi-même, recensé les nombreux écrits anciens du département de l'Isère qui racontent les cas de mortalités humaines dues au loup.

Il s'agit généralement de textes de curés tenant des statistiques sur la démographie de leur paroisse. Mais je reproche à M. Moriceau de ne pas avoir le minimum de sens critique devant les documents qu'il exploite pour sa gloriole personnelle. En effet, plusieurs éléments m'ont toujours interrogé :

Durant les périodes de l'histoire étudiée, la contraception n'existait pas et il n'est jamais fait mention de cas



d'avortement. Il était alors facile d'évoquer les loups quand on voulait faire disparaître un enfant. Souvent on ne retrouvait rien du corps. D'autre part on ne parle jamais de cas de prédation par des chiens qui devaient être plus affamés et moins policés qu'aujourd'hui. Enfin les rapt d'enfants, de pédophilie ne sont jamais mentionnés.

Ceci aurait dû éveiller le sens critique de notre historien.

Il reste alors un fait qui semble irréfutable : c'est le cas, par exemple, d'un loup qui descend en Isère la rue principale d'un village en plein jour et mord plusieurs personnes. Il s'agit là d'un loup enragé. On sait que les animaux enragés perdent leur comportement naturel et je veux bien croire en de nombreuses mortalités

humaines dues à des morsures de loups, de chiens, de chats, de bétail et de renards enragés.

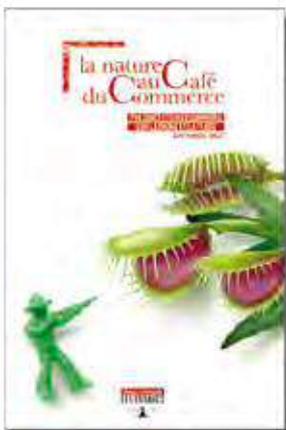
Il faut donc conclure en affirmant que, dans des conditions normales, c'est le loup qui doit craindre l'homme et non l'inverse. Il faut donc se rassurer et apprendre à se comporter envers l'animal comme on doit le faire avec un chien. Éviter de toucher à sa nourriture ou ses petits, ne pas le coincer dans un espace sans possibilité de fuite, ne pas chercher à le blesser, à l'agresser et surtout ne pas rester étendu dans la neige, ivre mort.

* [HTTP://ECOLOGIENOBLET.FR](http://ecologienoblet.fr)

Extrait du livre : *La nature au café du commerce paru le 3 octobre aux éditions Plumes de carotte. www.plumedecarotte.com*



L'auteur donne un bon coup de balai dans toutes ces affirmations sur la nature qui sont autant de lieux communs et de fausses allégations qui surgissent dans les conversations et font des dégâts considérables dans les mentalités.



Voici un traité philosophique et engagé, **plein d'humour** quant à ces idées reçues sur la nature qui ont la vie dure. Non les chauves-souris ne sont pas irrésistiblement attirées par vos cheveux pour venir s'y emmêler ! Non les plantes envahissantes ne doivent pas être exterminées à tous prix ! Non les vieux arbres ne sont pas dangereux ! Dans une conversation engagée, l'auteur, comme au café du commerce, déconstruit pas à pas les idées saugrenues et pourtant persistantes sur une nature dont les hommes se méfient. Un guide où piocher quelques répliques bien senties pour vos prochaines discussions de comptoir !

Pour un écologie déculpabilisante pour parler de nature avec humour, les éditions Plume de carotte vous propose la collection "Les végétaux". Parlez par des personnalités connues dans leur domaine et comparez, sur le terrain, la collection toute de thématiques précises sur la nature à travers un regard communautaire et affiné.

L'auteur :

Jean-François Noblet préfère l'école du scoutisme laïc à celle qui l'ennuie pendant la semaine. Animateur, puis directeur de la FRAPNA Isère jusqu'en 1989, il lance en août 1985 une campagne nationale de protection des chauves-souris. Puis il devient conseiller technique environnement au Conseil général de l'Isère. Là, il réussit quelques jolis coups dans cette collectivité : manger Bio à la cantine, routes durables, corridors biologiques, etc. Fanatique de toute une série d'associations de protection de la nature (CORA Isère, Jeunes et Nature, La Sève, Grésivaudan Nature, Jeunes et Nature, Avenir) il se repose en s'occupant de l'association Le Pic vert. C'est un optimiste farzené, amoureux de la vie qui pense sauver la planète si vous y participez aussi.

Format : 14,5 x 22 cm - 160 pages - Prix : 15 euros

